

Les écoles de recrues de l'artillerie mécanisée ER art 23/223, Bière (I)

Autor(en): **Courten, Antoine de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **125 (1980)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les écoles de recrues de l'artillerie mécanisée ER art 23/223, Bière (I)

par le capitaine EMG Antoine de Courten

1. Introduction

Les ER art 23/223 fournissent le personnel nécessaire aux groupes d'obusiers blindés des divisions mécanisées, de frontière et de campagne. L'instruction englobe les disciplines des secteurs :

- d'observation,
- des positions,
- de soutien.

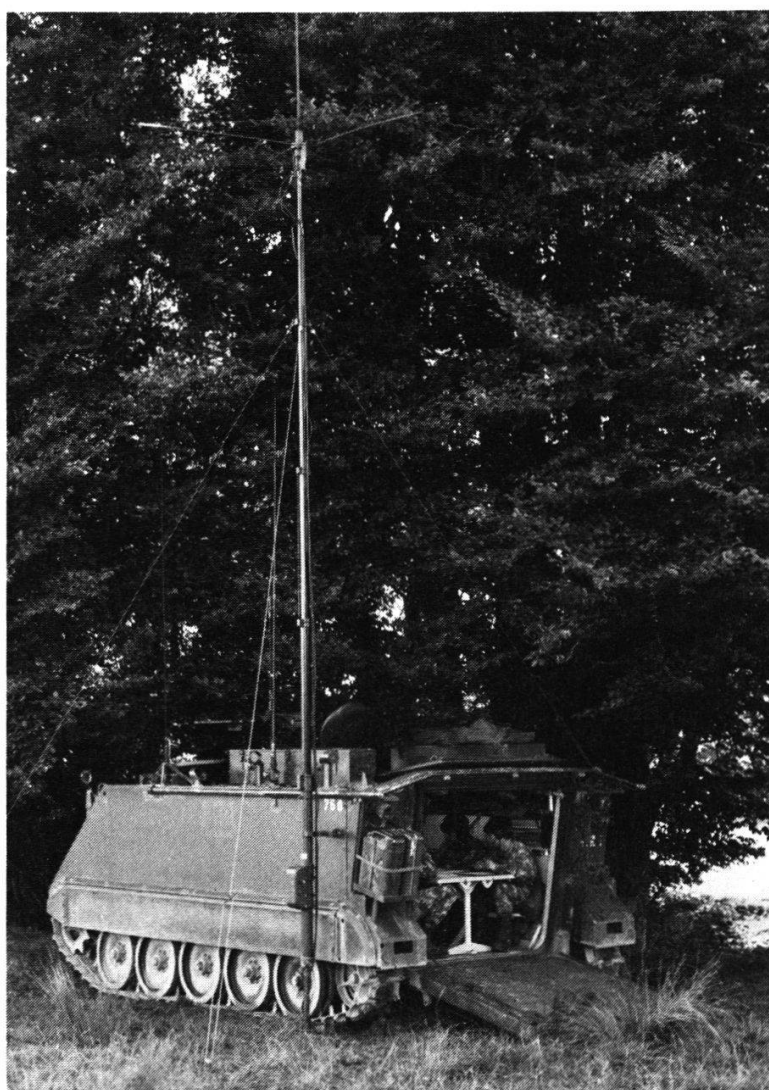
Schématiquement, on peut placer les disciplines d'instruction et les secteurs dans le tableau suivant :

Discipline d'instr.	Secteurs		
	Observation	Positions	Soutien
Canonnières + cond ob bl		X	
Sdt trm (toutes catégories)	X	X	X
Conducteurs chars cdmt	X	X	
Topographes	X	X	
Automobilistes (toutes catégories)	X	X	X
Conducteurs chars trsp mun		X	
Spécialistes mun		X	X
Equipes carburant			X

Le problème principal de l'instruction de tous ces spécialistes réside dans la complexité de la matière (d'où le nombre relativement élevé d'instructeurs) et dans la convergence de toutes les parties devant aboutir au tout, c'est-à-dire à un groupe d'artillerie complet qui, pendant quelques semaines, greffé d'un EM, sera engagé comme unité de feu avec tous ses moyens :

- de feu,
- de conduite,
- logistiques.

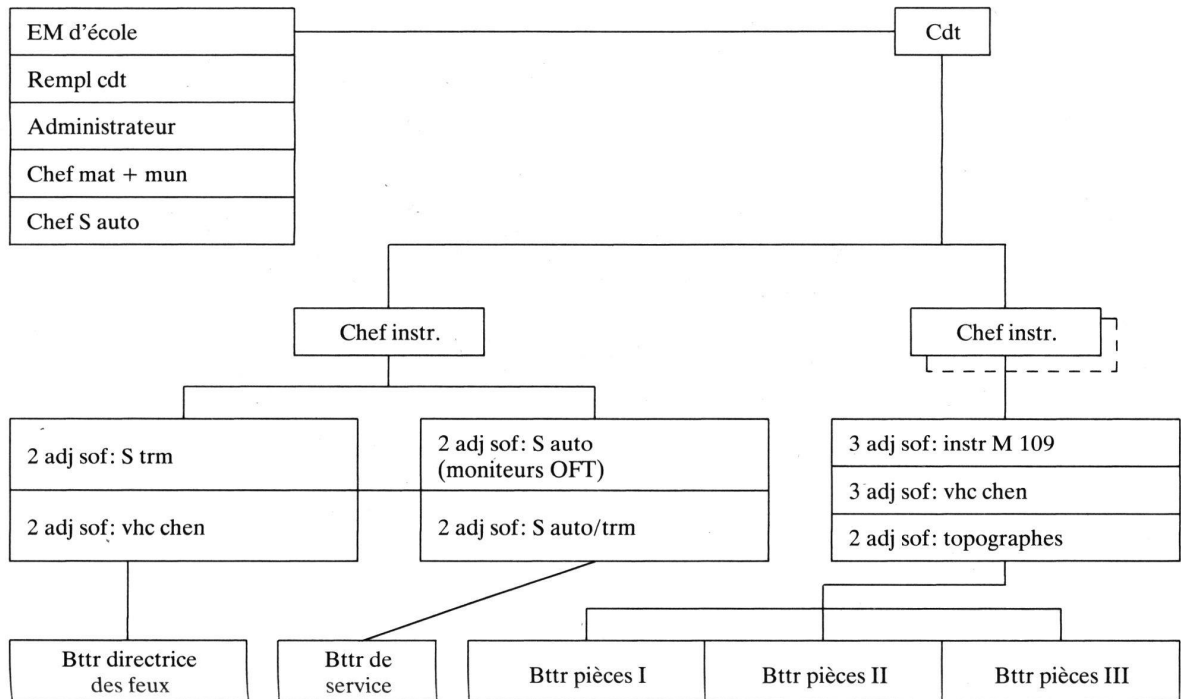
Dans les pages qui suivent, l'auteur vous propose de suivre la solution choisie devant permettre d'atteindre le but recherché.



*Char de cdmt avec
téléantenne SE 412.*

2. Organisation de l'ER

2.1. Les instructeurs (période de détail)



2.2. L'organisation des unités (période de détail)

	Batterie ob bl directrice des feux	Batterie ob bl de service	Batterie ob bl I	Batterie ob bl II	Batterie ob bl III
Langue	allemand/français	allemand/français	français/allemand	allemand	allemand
	Sdt trm a : 57 Sdt trm f : 32 Sdt trm cond char cdmt a : 32 Sdt trm cond char cdmt f : 5 aide-cuis a : 2	Sdt trm cond a : 28 Sdt trm cond f : 12 Auto a : 48 Auto f : 14 aide-cuis a : 2	Can : 32 Can cond ob b1 : 12 Can cond vhc Chen trsp : 4 Can éq mun : 9 Topo a : 31 Topo f : 16 aide-cuis : 2	Can : 47 Can cond ob b1 : 21 Can éq mun : 14 aide-cuis : 1	Can : 48 Can cond ob b1 : 21 Can cond vhc Chen trsp : 13 Can éq mun : 13 aide-cuis : 1
Total	128	104	106	83	96

Ce tableau appelle quelques précisions:

- a) Les conducteurs des chars de cdmt (M 113) ont une formation de base de soldats de transmission, de même que les automobilistes catégorie II (sdt trm cond).
- b) Dans la période de détail, le critère pour l'incorporation dans les batteries est déterminé par :
 - le souci d'équilibrer le nombre des recrues entre les batteries,
 - la formation de centres de gravité d'instruction :
 - à la bttr dir feux : effort S trm
 - à la bttr de service : effort S auto
 - aux bttr de pièces : effort M 109
M 548 (vhc chen trsp).

La réorganisation mettra un terme à ce concept à la fin de la période de détail.

- c) Les chiffres sont ceux du début de l'ER art 223/80.
En hiver, les effectifs sont réduits d'un tiers environ.

2.3. Les origines de nos recrues (chiffres du 2^e jour de l'ER art 223/80)

Canton	nombre	%
VD	72	14
FR f	14	3
BE a	57	11
SO	67	13
BL	13	3
AG	40	8
ZH	103	21
SH	1	
TG	9	2
SG	55	11
AR	9	2
GR	1	
LU	43	9
ZG	1	
JU	16	3
	501	100

Les contingents les plus élevés sont donc fournis par les cantons de Vaud, Berne, Soleure, Zurich et Saint-Gall. Suivent de près les Argoviens et les Lucernois. Il est intéressant de relever l'absence de recrues genevoises, valaisannes et neuchâteloises.

3. L'instruction

3.1. Les périodes d'instruction

— Comme dans toutes les écoles de recrues, les six premières semaines sont vouées à l'instruction de base. A savoir l'instruction formelle; la mise au point du service intérieur et de la marche du service; le maniement des armes et le tir au fusil d'assaut. Dans le domaine technique, les canonniers



L'obusier blindé M 109 (calibre 15,5 cm).

tirent par pièce individuelle après de nombreux exercices de prise de position.

Vers la fin de cette période, l'on passe avec les pièces à l'école de tir en batterie; avec le combattant (terme utilisé ici pour désigner le soldat qui est momentanément relevé de sa mission technique de canonnier, sdt trm, auto ou topographe), on quitte l'instruction individuelle pour commencer avec l'instruction collective dans le cadre du groupe de fantassins.

- La deuxième période, septième à douzième semaine, est consacrée à l'affermissement des connaissances et à l'application de ces dernières dans un cadre plus large. Avec le combattant, on passe aux tirs de combat dans le terrain, en groupes maintenant, alors que les pièces tirent désormais en batterie. Parallèlement, les spécialistes poursuivent leur instruction technique de soldat de transmission et de topographe. Les automobilistes et conducteurs de chars se préparent à passer leur permis de conduire.

La fin de cette période est marquée par l'inspection de détail dirigée par le commandant d'école et par l'inspection du service technique de toutes les disciplines, dirigée par l'Office fédéral de l'artillerie. Suivent les tirs au galon, ainsi que les examens permettant l'obtention d'une distinction.

Ici se termine l'instruction de détail. L'organisation de l'école est profondément remaniée et l'on forme maintenant un groupe d'école calqué sur le modèle OEMT. Abandonnant le concept qui avait permis de former des centres de gravité d'instruction ainsi qu'un équilibre numérique entre les batteries, on incorpore les recrues selon les critères suivants:

- à la batterie dir feux: personnel et moyens de conduite,
 - aux batteries de pièces: personnel et moyens de feu,
 - à la batterie de service: personnel et moyens de soutien et sanitaires.
- La troisième période d'instruction (13^e et 14^e semaine) voit notre groupe d'école partir en course. Les batteries de pièces s'en vont à Bure; les batteries dir feux et services gagnent l'aimable Laufonnais. En 10 jours, il s'agit de mettre au point les équipes, sections et batteries, dans des exercices tactiques et de mobilité. C'est alors que sont créées les bases pour le fonctionnement du groupe d'artillerie. Les liaisons doivent être établies et entretenues; les spécialistes de la mensuration topographique établissent les conditions indispensables à la balistique; les postes de commandement sont munis de tous leurs effectifs et de leur matériel; centraux téléphoniques, bureau de renseignements, etc. Les équipes munition et les spécialistes du carburant apprennent le dur métier du soldat voué au soutien alors que les canonnières pataugent à Nalé et au Rondat (place d'armes de Bure) et, la nuit tombée, se livrent au service de parc de l'obusier blindé et aux joies du décrochage individuel.

(à suivre)